

**RAPPORT ANNUEL DU PRESIDENT**  
**SUR LES ACTIVITES SYNDICALES**



**EXERCICE 2006**

Septembre 2007



## SOMMAIRE

<b>PREAMBULE .....</b>	<b>4</b>
<b>CHAPITRE I : HYGIENE ET SANTE PUBLIQUE.....</b>	<b>5</b>
I.1. URBANISME.....	5
I.2. SURVEILLANCE SANITAIRE DES EAUX DE BAINADE ET CONTRÔLE DE L'ENVIRONNEMENT .....	6
I.3. SURVEILLANCE ET INSPECTION DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT .....	7
I.4. HYGIENE ALIMENTAIRE .....	7
I.5. SURVEILLANCE SANITAIRE DES TERRAINS DE CAMPING ET CENTRES DE VACANCES.....	8
I.6. INSTRUCTION DES PLAINTES.....	9
<b>CHAPITRE II : TRAVAUX MARITIMES ET FLUVIAUX / POLE MARITIME.....</b>	<b>12</b>
II.1 BALISAGE DES CHENAUX INTERIEURS DU BASSIN D'ARCACHON.....	12
II.2 BASSIN DE DESSABLAGE DE LA LEYRE.....	12
II.3 PASSES DU BASSIN D'ARCACHON.....	13
II.4 CONTRAT DE PLAN ETAT - REGION 2000-2006.....	15
II.5 PERSPECTIVES : LE CONTRAT DE PROJETS 2007-2013.....	16
II.6 DRAGAGE DES PORTS.....	17
II.7 DRAGAGE DES CHENAUX D'ACCES AUX PORTS ET ACCES AU RIVAGE.....	19
II.8 DRAGAGE POUR LE COMPTE DE TIERS.....	19
II.9 RÉENSABLEMENT DES PLAGES.....	20
<b>CHAPITRE III : ASSAINISSEMENT DES EAUX PLUVIALES.....</b>	<b>22</b>
III.1 ÉTUDES.....	22
III.2 TRAVAUX.....	23
<b>CHAPITRE IV - TOURISME.....</b>	<b>24</b>
LA PROMOTION TOURISTIQUE DU BASSIN D'ARCACHON.....	24
<b>CHAPITRE V : SYSTÈME D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE.....</b>	<b>35</b>
V.1. ORTHOPHOTOPLANS : .....	35
V.2. CADASTRE : .....	36
V.3. ASSAINISSEMENT : .....	36
V.4. TOURISME : .....	36
V.5. PLAN DE VILLE : .....	37
V.6. MARITIME : .....	37
<b>CONCLUSION .....</b>	<b>38</b>

## **PREAMBULE**

Dans le but d'améliorer le débat démocratique en ce qui concerne les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale, la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale a introduit dans le Code Général des Collectivités Territoriales un article L.5211-39 qui stipule :

**« Le Président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse, chaque année, avant le 30 septembre, au Maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du Compte Administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire au Conseil Municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. Le Président de l'établissement de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le Conseil Municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier.**

**Les délégués de la commune rendent compte au moins deux fois par an au Conseil Municipal de l'activité de l'établissement de coopération intercommunale. »**

Le présent Rapport a donc été établi en application de ces dispositions et vient compléter le Rapport annuel sur la Qualité et le Prix du Service de l'Assainissement qui a été présenté, conformément aux dispositions du décret n° 95.635 du 6 mai 1995, lors du Comité du 22 juin 2007, et dont un exemplaire a été remis pour présentation devant chaque Conseil Municipal avant la fin de l'année 2007.

Il retrace l'activité du Syndicat au cours de l'exercice 2006, pour les compétences qui lui ont été transférées, autres que l'assainissement des eaux usées et qui sont : l'Hygiène et la Santé Publique, les Travaux Maritimes et fluviaux, l'assainissement des eaux pluviales, le Tourisme, ainsi que pour le développement et l'administration du Système d'Information Géographique,

## CHAPITRE I : HYGIENE ET SANTE PUBLIQUE

Le Service Intercommunal d'Hygiène et de Santé exerce les compétences de l'Etat en matière de santé et d'environnement, en concertation avec les Services de la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales. Les attributions qui lui ont été confiées dans le cadre d'un protocole d'accord établi entre le Syndicat et la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales concernent le contrôle administratif et technique des règles d'hygiène.

Ce service assure les missions de contrôle de la qualité des eaux de baignade, en mer et en eau douce, le contrôle de l'environnement ainsi que le contrôle des stations d'épuration et de la gestion de la valorisation agricole des boues issues des traitements : les résultats de ces contrôles figurent dans le Rapport Annuel sur la Qualité et le Prix du Service de l'Assainissement, précédemment cité.

Il intervient également dans les domaines de l'urbanisme, de la surveillance et de l'inspection des réseaux d'assainissement et du contrôle de l'hygiène des commerces alimentaires, en concertation avec les Services Vétérinaires et la Direction Départementale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes. Il exerce aussi une surveillance sanitaire des terrains de camping et des centres de vacances, instruit diverses plaintes et mène des opérations de dératisation et désinfection.

L'ensemble des activités confiées au Service fait l'objet d'un rapport plus complet, consultable au siège du Syndicat.

### **I.1. URBANISME**

Dans ce domaine, le Syndicat est appelé à émettre des avis, tant en matière d'hygiène publique que d'assainissement, sur les demandes de certificats d'urbanisme et demandes d'occupation du sol (déclarations de travaux, permis de construire, autorisations de lotir, d'aménager des terrains de camping et de caravanage et des terrains destinés à l'accueil des habitations légères de loisirs).

Le Syndicat participe également aux réunions de chantier des travaux de création des lotissements et aux opérations de récolement, préalables à la délivrance des autorisations de lotir et certificats de conformité concernant les permis de construire d'opérations importantes.

#### **En 2006, le Syndicat a donné un avis sur :**

- **707** demandes de certificats d'urbanisme
- **1 656** demandes de permis de construire, dont 837 concernent des extensions d'habitations, des commerces et des surfaces artisanales.
- **819** permis conduisent à la création de **2 426 logements**, dont 1 471 sont issus de 66 réalisations importantes.
- **53** demandes d'autorisation de lotir portant création de 686 lots

Lors de ce même exercice, 31 lotissements ont été récolés, représentant 257 lots viabilisés.

Au titre du Service Public de l'Assainissement Non Collectif (SPANC) :

- 45 contrôles de bon fonctionnement des ouvrages d'assainissement autonome ont été effectués sur des installations existantes.
- 17 installations neuves ont été contrôlées, nécessitant 70 visites sur les chantiers.

Enfin, il est rappelé que la révision du Schéma Directeur du Bassin d'Arcachon ayant été approuvée par le Comité, le 30 juin 1994, toute communication relative à ce document est assurée par les services syndicaux.

## ***1.2. SURVEILLANCE SANITAIRE DES EAUX DE BAINADE ET CONTRÔLE DE L'ENVIRONNEMENT***

### **1.2.1. Contrôle de la qualité bactériologique des eaux de baignade :**

- 28 points de surveillance ont été choisis en fonction de l'importance de la fréquentation, de l'étendue des plages et des risques sanitaires pouvant exister sur certains sites
- 297 prélèvements ont été effectués au cours de la saison estivale :
  - 273 analyses ont permis de conclure à une eau de Bonne Qualité (91,92 %)
  - 24 analyses à une eau de Qualité Moyenne (8,08 %)

L'interprétation statistique des résultats des analyses bactériologiques, selon la directive européenne du 8 décembre 1975, a conduit au classement de 25 plages en catégorie A (y compris La Salie Wharf) et de 3 plages en catégorie B.

### **1.2.2. Contrôle de l'environnement :**

- contrôle du rejet en mer des effluents urbains et industriels au lieu-dit « La Salie »
  - 12 prélèvements d'effluents dans le collecteur, avant rejet en mer, aux fins d'analyses chimiques et bactériologiques
  - 32 prélèvements sur la plage de La Salie et de part et d'autre du wharf
- contrôle des eaux de surface
  - 50 prélèvements relatifs au contrôle de la qualité des crastes, ruisseaux, lac et piézomètres
  - 77 prélèvements de contrôle concernant les apports de nutriments au Bassin d'Arcachon, effectués dans la Leyre et les ruisseaux du Lanton et du Cirès
- contrôle de la potabilité des eaux d'alimentation et des réseaux publics
  - 3 prélèvements pour le compte de particuliers

- 34 prélèvements dans le cadre de la surveillance sanitaire des stands saisonniers, aires naturelles et campings
- 45 prélèvements concernant les puits artésiens des 10 communes du Bassin d'Arcachon
- 37 analyses de contrôle de la qualité de l'eau, destinées à l'établissement des certificats de potabilité lors de la mise en service des réseaux internes des lotissements, en application de l'article R 1321-53 du Code de la Santé Publique
- 17 prélèvements (glace et eau) à la criée d'Arcachon
- contrôle des stations d'épuration
  - 39 prélèvements de boues résiduaires dans le cadre de leur valorisation en agriculture ou de leur admission en centres de compostage
- prélèvements divers
  - 24 prélèvements pour le compte du centre de thalassothérapie d'Arcachon

### ***1.3. SURVEILLANCE ET INSPECTION DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT***

- contrôle de la formation d'hydrogène sulfuré

Afin de lutter contre les odeurs et la corrosion des réseaux d'assainissement, le Syndicat a mis en place, depuis plus de quinze années, un traitement des eaux usées au sulfate ferreux. Ces opérations nécessitent un contrôle, réalisé sous la forme suivante :

- **232 contrôles** ponctuels de la qualité de l'air dans le réseau d'assainissement, aux points contractuels, définis dans le cahier des charges pour l'exploitation par affermage.
- **132 contrôles** ponctuels effectués en entrée et sortie du filtre du poste de refoulement de la Villa Algérienne, en sortie du filtre du poste de refoulement de l'allée de la Plage au Canon, en entrée et sortie du filtre de Fossé Neuf à Arès et en sortie du filtre situé sur le collecteur en amont de la station de Biganos.
- **23 contrôles** ponctuels à la station de La Teste de Buch
- **33 contrôles** ponctuels à la station de Biganos
- **6 h 40 d'enregistrement en continu** sur les événements du collecteur sud, aux lieux-dits de Laouga et de Batbéou.
- **20 jours** d'enregistrement en continu dans la bache de refoulement de la zone industrielle à La Teste de Buch.

### ***1.4. HYGIENE ALIMENTAIRE***

Le Service Intercommunal d'Hygiène et de Santé a effectué, en 2005, le contrôle de 95 établissements :

- 30 restaurants

- 31 établissements de restauration rapide
- 28 établissements de vente à emporter
- 2 supérettes
- 1 épicerie
- 3 boucheries-charcuteries-traiteurs.

Ces contrôles sont principalement effectués pendant la période estivale, dans le cadre de l'Opération Interministérielle Vacances.

7 tournées de contrôles ont été effectuées conjointement avec la Direction Départementale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes et avec les Services Vétérinaires. Outre les commerces saisonniers, l'accent a été mis sur le contrôle des marchés et des établissements alimentaires situés dans les campings.

26 mises en demeure ont été adressées aux exploitants.

Lors des grosses chaleurs, il a été constaté que la maîtrise des températures de conservation des denrées périssables était mal assurée, notamment sur les marchés.

Le Service Intercommunal d'Hygiène et de Santé a participé à des visites de commerces alimentaires ou d'établissements pratiquant la restauration sociale, effectuées dans le cadre de la commission de sécurité de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Arcachon Sud (COBAS) et de l'Arrondissement de Bordeaux.

Au total, 22 établissements de ce type ont été visités au cours des commissions de sécurité, dont 6 établissements de restauration sociale et 16 restaurants.

Il a donné un avis sur 20 demandes de permis de construire, concernant la création de commerces alimentaires.

Il a également animé 24 réunions pour apporter une assistance technique à la création de ces commerces.

## ***I.5. SURVEILLANCE SANITAIRE DES TERRAINS DE CAMPING ET CENTRES DE VACANCES***

### **I.5.1. Contrôle de l'alimentation en eau potable :**

Conformément à l'article 5 de l'arrêté du 17 juillet 1985, un contrôle de la qualité bactériologique de l'eau délivrée a été effectué dans 38 terrains de camping, afin de vérifier l'efficacité de la purge et du rinçage des réseaux internes d'eau potable. Toutes les analyses, réalisées par l'Institut Européen de l'Environnement de Bordeaux, ont révélé que les eaux distribuées étaient potables au point de vue bactériologique.

Un rappel, concernant les mesures à prendre pour la prévention de la légionellose, a été effectué auprès de chaque gestionnaire de camping.

### **I.5.2. Contrôle des terrains de camping pendant la saison estivale :**

Sur les 44 terrains de camping autorisés sur les dix communes du Bassin d'Arcachon, 10 terrains ont fait l'objet d'une visite de la sous-commission de contrôle de la Commission Départementale de l'Action Touristique pendant la saison estivale. Par ailleurs, les visites des 5 terrains de camping du Pyla, initialement programmées fin juillet, ont été annulées et reportées.

### **I.5.3. Contrôle des centres de vacances hébergeant des mineurs :**

18 centres ou camps ont été contrôlés. Les contrôles ont été effectués, pour la plupart, conjointement avec la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports. La brigade de prévention de la délinquance juvénile de la gendarmerie était également présente dans 4 centres de vacances.

9 centres d'hébergement en dur ont été visités. A l'issue des changements des équipes de direction dans certains établissements, il est parfois nécessaire de rappeler les précautions à prendre pour gérer le risque de légionellose, en procédant aux opérations d'entretien sur les réseaux d'eau chaude sanitaire. En matière de sécurité alimentaire, 5 établissements appliquaient l'H.A.C.C.P. de manière satisfaisante. 4 centres ont fait l'objet d'un courrier d'information.

9 camps sous tentes ont été contrôlés. 3 étaient organisés dans de mauvaises conditions sanitaires et 2 dans des conditions limites. Des courriers d'injonction ont été adressés aux responsables qui ont organisé des camps dans de mauvaises conditions sanitaires.

Les organisateurs issus du département se réfèrent à une plaquette d'information, élaborée par les services de contrôle, relative à la « restauration en camps sous tentes », ce qui leur permet de préserver des conditions sanitaires acceptables, bien que toujours à risque non négligeable. La situation est très souvent bien plus préoccupante pour les camps dont les organisateurs sont issus d'autres départements, où ce travail d'information n'a pas été effectué.

Ainsi, depuis quelques années, on voit disparaître progressivement les centres de vacances qui ne peuvent plus répondre aux normes d'hygiène et de sécurité, pour laisser place aux camps sous tentes qui connaissent un franc succès.

## **I.6. INSTRUCTION DES PLAINTES**

Ces plaintes, enregistrées en 2006, sont répertoriées dans le tableau ci-après.

PLAINTES – ANNEE 2006

COMMUNES	Hygiène de l'habitat	Nuisances sonores	Assainissement	Animaux	Entretien de propriété	Hygiène alimentaire	Divers	TOTAL
ARCACHON	13	4	4	3	1	2	1	<b>28</b>
LA TESTE DE BUCH	11	1	1	3	3	0	3	<b>22</b>
GUJAN-MESTRAS	8	0	1	8	2	0	2	<b>21</b>
LE TEICH	1	0	0	0	2	0	0	<b>3</b>
BIGANOS	1	0	0	0	0	0	0	<b>1</b>
AUDENGE	3	0	0	1	0	0	0	<b>4</b>
LANTON	2	2	0	0	1	1	0	<b>6</b>
ANDERNOS LES BAINS	4	2	1	1	1	0	0	<b>9</b>
ARES	1	2	1	2	0	0	1	<b>7</b>
LEGE CAP FERRET	3	2	1	0	0	1	0	<b>7</b>
<b>TOTAL</b>	<b>47</b>	<b>13</b>	<b>9</b>	<b>18</b>	<b>10</b>	<b>4</b>	<b>7</b>	<b>108</b>

### ***I.7. DERATISATION - DESINFECTION - DEMOUSTICATION***

Trois campagnes de dératisation ont été réalisées en 2006, réparties sur l'année, sachant que 25 journées sont nécessaires aux travaux de dératisation des bâtiments communaux et divers lieux publics. 49 interventions ponctuelles ont été effectuées chez des particuliers. La société Amboile Services exécute ces prestations pour le compte du Syndicat.

Concernant la démoustication, le Service d'Hygiène est en contact permanent avec les techniciens de l'Entente Interdépartementale pour la Démoustication. Le Syndicat participe pour moitié, soit plus de 114 000 €, aux dépenses de démoustication, l'autre part étant prise en charge par le Conseil Général de la Gironde.

### ***II.1 BALISAGE DES CHENAUX INTERIEURS DU BASSIN D'ARCACHON***

A la demande du Service Maritime et Eau de la DDE, il a été convenu :

- d'établir une convention avec le Conseil Général et l'Etat, (Service Maritime et Eau), dont l'objet sera de fixer les règles relatives à la mise en place, à l'entretien et à la gestion administrative, technique et financière du parc de balises du Bassin d'Arcachon. Le document devrait définir, en particulier, les obligations des différents maîtres d'ouvrage et autorités portuaires, (Etat, Département, Syndicat, communes)
- dans cette perspective, de recueillir l'avis de la Commission Nautique Locale notamment quant à l'exécution de la mise en conformité des balises.
- d'engager par la suite, dans le cadre d'un marché public, les travaux de mise en conformité des balises des chenaux intérieurs du Bassin.

Ces différents événements interviendront courant 2007.

### ***II.2 BASSIN DE DESSABLAGE DE LA LEYRE***

En 1990, le Syndicat a construit sur La Leyre, à l'aval de sa confluence avec le Lacanau, un ouvrage duquel est extrait annuellement un volume de l'ordre de 15 000 m<sup>3</sup> provenant du charriage du sable depuis l'amont ; l'obstruction sableuse des chenaux de navigation est ainsi minimisée, notamment dans la zone deltaïque, au Sud Est du Bassin d'Arcachon.

En septembre 2006, les travaux de la tranche conditionnelle n°1 du marché conclu en 2004, relatifs à l'exploitation de l'ouvrage, ont permis d'extraire environ 12 000 m<sup>3</sup> de sable, pour un coût de 33 263,70 € TTC.

La notification de la dernière tranche conditionnelle d'exploitation devra intervenir avant l'automne 2008 ; un délai supplémentaire sera accordé si l'ouvrage présente moins de 5 000 m<sup>3</sup> de sable déposé à cette période.



Bassin de dessablage et ouvrages de réhabilitation des rives

## **II.3 PASSES DU BASSIN D'ARCACHON**

### **Sondages et balisage :**

Le balisage de la passe Nord du Bassin d'Arcachon, seule passe navigable, se compose actuellement de 16 bouées.

Avec les 8 bouées enlevées de la passe secondaire au Sud et les 2 bouées déjà stockées au Verdon sur Mer sur le parc des Phares et Balises du Service Maritime et de Navigation de la Gironde, le nombre de bouées en réserve s'élève ainsi à 10, nombre équivalent aux bouées appartenant au Syndicat.

Le **chapitre 1** de la nouvelle convention quadripartite relative aux « opérations de sondage et de balisage des passes du Bassin d'Arcachon et suivi de leur évolution » établie entre le Service Maritime et de Navigation de la Gironde, le Conseil Général de la Gironde, le Conseil Régional d'Aquitaine et le Syndicat, signée le 23 mars 2006 pour cinq années reconductibles, gère l'ensemble des règles applicables aux opérations de sondages et de balisage des passes :

- le Service Maritime et de Navigation de la Gironde met gratuitement à disposition son personnel pour les opérations de sondages nécessitées par l'évolution des fonds : 4 campagnes de sondage par an sont réalisées pour « les passes », outre les bathymétries des chenaux secondaires et travaux de balisage. Il assure, également, l'acquisition, le traitement et la diffusion des données ainsi que la fourniture et mise en place des bouées de la passe principale, dans la limite du nombre de bouées actuellement en place (16)
- le Syndicat et le Conseil Général de la Gironde prennent en charge, chacun à hauteur de 50 % : les moyens nautiques, le renouvellement et l'entretien des matériels de sondage.

En 2006, le budget s'est limité aux dépenses liées à la location de la vedette bathymétrique « Libertad », pour un montant total de 14 854,32 € TTC.

Le logiciel bathymétrique « DALI » ayant été abandonné par ses concepteurs, il y a nécessité de prévoir son renouvellement. A cette occasion, il a été convenu d'homogénéiser les systèmes de levés entre les services du Syndicat et ceux de l'Etat : l'acquisition du logiciel HYPACK et le renouvellement du matériel informatique de bureau sont à programmer. Ces consultations lancées en 2006 aboutiront en 2007.

### **Suivi satellitaire (Spot-image) :**

*(Chapitre 2 de ladite convention)*

En mars 2006, le Comité a décidé de reconduire le programme de surveillance annuelle des passes par imagerie « SPOT » ; l'objectif est d'établir une cartographie encore plus précise des mouvements des bancs pour la zone des Passes mais également de suivre l'évolution de l'intérieur du Bassin, entre la Pointe du Cap Ferret et le littoral d'Arcachon (Péireire et Moulleau) et de La Teste de Buch (Pyla sur Mer jusqu'à La Salie).

Le Syndicat qui menait seul jusqu'alors cette activité a trouvé avec la Région Aquitaine et le Conseil Général de la Gironde un partenariat pour poursuivre ces études dans le cadre de la convention quadripartite relative aux « opérations de sondage et de balisage des passes du

Bassin d’Arcachon et suivi de leur évolution » (chapitre 2) ; il est en effet prévu, dans ce contrat, que les charges relatives à cette surveillance soient partagées par tiers entre les trois collectivités pour un coût, en 2006, de l’ordre de 15 600 € HT, soit 5 200 € pour chacune d’elles. Les dépenses sont constituées :

- d’une part, de l’acquisition de l’image satellitale auprès de la société SPOT Image, pour un coût de l’ordre de 7 200 € HT
- et, d’autre part, de leur interprétation par l’Université de Bordeaux I et le CNRS, pour un coût de l’ordre de 8 400 €.

L’Etat, le Département, la Région et le Syndicat peuvent utiliser ces documents pour toutes les activités liées à leurs compétences, en faisant mention de leur origine, de la maîtrise d’ouvrage et des cofinancements ; l’Université de Bordeaux, le CNRS et l’ADERA fourniront, en complément de cette étude, une note de synthèse présentant, à l’attention des professionnels et du grand public, les caractéristiques principales de l’évolution constatée



**Scène SPOT du 31 mai 2006**

## **II.4 CONTRAT DE PLAN ETAT - REGION 2000-2006**

Le Syndicat est plus particulièrement concerné par les deux mesures du Contrat de Plan Etat/Région traitant :

- d'une part, de l'amélioration de l'hydraulique du Bassin d'Arcachon
- et, d'autre part, du nettoyage du domaine public maritime concédé et non concédé (programmes 313.3 et 313.4 du CPER).

Il avait été décidé que le Syndicat assurerait la maîtrise d'ouvrage des travaux de ces deux programmes, assisté pour le programme du 313.4, par la Section Régionale Conchylicole (SRC) ; qu'il assurerait également le rôle de maître d'œuvre de ces projets.

C'est ainsi que de grands travaux ont été exécutés depuis :

### **Amélioration de l'hydraulique du Bassin d'Arcachon :**

L'Etude Intégrée du Bassin d'Arcachon publiée par l'IFREMER en 1997 a montré, notamment, que l'évolution de la morphologie du Bassin d'Arcachon tendait vers une simplification hydrographique avec un renforcement de l'axe hydraulique central constitué des chenaux de Girouasse, Mapouchet et Teychan ; ce dernier concentre plus des 2/3 de la masse oscillante, l'autre tiers se retrouvant dans le chenal de Piquey.

Ce phénomène s'accompagne de comblements partiels des chenaux secondaires transversaux et de certains esteys, caractérisant ainsi la tendance à l'exhaussement lent des fonds de la partie du Bassin située au nord-est d'une ligne Piquey / delta de la Leyre.

Cet exhaussement naturel, accentué par la prolifération des spartines, entraîne une transformation du littoral du nord-est du Bassin lequel, d'un faciès initial sableux, évolue vers un faciès sablo vaseux, avec une progression des schorres. Ce mécanisme de « comblement » présente une menace pour les activités maritimes des communes concernées (plages, chenaux navigables, ressources marines) : c'est ce que décrit le Schéma de Mise en Valeur de la Mer, d'août 2004, lequel retient le principe de lutter contre ce phénomène dans les chenaux internes par des opérations de dragage destinées à favoriser les écoulements et le renouvellement des eaux, lutter contre la sédimentation et favoriser la navigation (p 98 – 99 du document).

Aussi, les opérations d'amélioration de l'hydraulique des chenaux du Bassin inscrites dans le Contrat de Plan Etat-Région qui s'achève cette année ont-elles répondu à ces objectifs ; en conclusion, 2 200 000 m<sup>3</sup> de sédiments sableux ont été dragués à l'occasion des trois opérations majeures du banc de la Vigne, de Jane Blanc et de Graouères, dans l'axe hydraulique Piquey / Arès.

### **Nettoyage du domaine public maritime (DPM) concédé et non concédé :**

Sur la base de l'étude pour le « maintien de l'équilibre biosédimentaire des plages du nord-est du Bassin d'Arcachon » réalisée par le BRGM, deux opérations prioritaires ont été identifiées et concernent deux plages du territoire de la commune de Lanton :

- la plage du Port de Cassy, (600 m de façade sur une profondeur de l'ordre de 200 m à 300 m),
- l'autre plage voisine de la Berle de Cassy, (250 m de façade sur une profondeur de l'ordre de 200 m).

Un premier marché de travaux (plage et embouchure de La Berle de Cassy) a été conclu, pour un montant de 127 330,95 € TTC, dont l'objet a été le nettoyage du varech, l'arrachage de colonies de spartines, le curage du ruisseau de La Berle, le drainage des zones de prés-salés, le rechargement en sable des plages nord et sud, de part et d'autre du chenal, la réalisation de deux ouvrages « en technique douce » pour la rétention de la strate sableuse, de part et d'autre du ruisseau de La Berle.

Un second marché de travaux (plage et port de Cassy) a été conclu, pour un montant de 190 742,28 € TTC, dont l'objet est similaire. Cependant, en considération de la position de la prise d'eau des malines ostréicoles sur l'emprise des travaux et du contexte ostréicole, en considération de la programmation différée des travaux menés par le Conseil Général de la Gironde relatifs à l'extension du quai du port et en considération du souhait de nos partenaires, le début des travaux a du être différé pour le printemps 2007.

La conservation d'un équilibre harmonieux et durable de la sédimentation et des écosystèmes sur ces plages était recherchée.

Ces opérations ont été financées dans le cadre du reliquat de financement apporté par les partenaires du Contrat de Plan Etat - Région, (hypothèse qui a été validée, dans son principe, lors du Comité de Pilotage du 27 juin 2005).



Ouvrage au droit de La Berle de Cassy à Lanton

### ***II.5 PERSPECTIVES : LE CONTRAT DE PROJETS 2007-2013***

Arrêter aujourd'hui les travaux après avoir traité l'aval de l'axe Piquey-Arès sans pouvoir traiter l'amont serait incohérent ; aussi, dans la perspective du prochain Contrat de Projet, le Syndicat a-t-il proposé à l'Etat et à la Région, en juin 2006, d'inscrire les travaux qui semblent indispensables pour assurer cette cohérence : draguer le chenal de Graveyron et ses tributaires, le chenal de Lège et le chenal de Ville, travaux estimés à environ 5, 2 M € HT.

Le chenal de Graveyron dans l'axe Piquey /Arès est, en effet, la seule voie d'alimentation en eau des tributaires qui conduisent au port ostréicole, à la jetée d'Arès et à la zone de mouillage du Trou de Tracasse ; cette réhabilitation est cruciale en terme d'environnement et de maintien d'activités économiques essentielles, ostréicoles, nautiques et balnéaires.

De même, les chenaux qui conduisent aux rivages des communes d'Andernos les Bains, de Lanton et d'Audenge souffrent de phénomènes de sédimentation analogues ; malheureusement il n'est guère envisageable de mobiliser le financement de ces opérations dans le cadre de ce Contrat de Projets.

Par ailleurs, il serait entrepris la réhabilitation des chenaux d'accès aux ports ostréicoles du Sud Bassin dans le cadre d'une coopération bien comprise du Syndicat avec le Conseil Général de la Gironde, lequel prévoit de désenvaser les ports et parties de chenaux situées à l'intérieur des périmètres concédés.

Enfin, l'étude bio-sédimentaire de l'estran nord-est du Bassin réalisée par le BRGM a mis en évidence une dégradation de certains zones dont deux ont été réhabilitées, au droit de Cassy, à Lanton, dans le cadre du Contrat de Plan Etat-Région. D'autres zones sont à traiter ou devront l'être vraisemblablement quand les conclusions de l'étude identique menée sur l'estran sud Bassin seront connues.

Le Comité Technique du Contrat de Plan Etat-Région, réuni le 5 octobre 2006, a confirmé ces orientations ; priorité doit donc être donnée à la réhabilitation des chenaux nord-est du Bassin, mesure touchant d'abord le chenal de Graveyron mais devant être étendue ensuite aux autres chenaux.

Les élus du Syndicat devront ainsi voter les orientations à présenter dans le cadre du Contrat de Projet, dès 2007.

## **II.6 DRAGAGE DES PORTS**

Le Schéma Directeur de Traitement des Vases Portuaires a été validé en juin 2006.

Des programmes expérimentaux basés sur cinq techniques d'extraction et de traitement des sédiments différentes ont été définis afin de faire l'objet de suivis technique, par la société IDRA, et scientifique, assuré par l'Université de Pau (UT2A). Parmi les sites présélectionnés, quatre ports présentant un caractère d'urgence ont été choisis au titre d'opération pilote pour un volume de 5 000 m<sup>3</sup> : le port d'Arcachon, d'Arès, du Canal à Gujan-Mestras et d'Audenge.

Port d'Arcachon : en septembre 2006, sur la base d'une convention entre l'EPIC du port d'Arcachon, maître d'ouvrage de cette opération pilote, la drague syndicale « Moutchalette » a réalisé le refoulement d'environ 3 000 m<sup>3</sup> de vase depuis la zone de dragage (le fond du port) vers les géotubes de l'entreprise, titulaire du marché d'essai pilote de traitement des vases.

Port d'Arès : le dragage du port ostréicole d'Arès, quant à lui, sera réalisé, pour un montant de 137 000 € TTC, en début d'année 2007. Les sédiments seront extraits à sec, in situ, et transférés dans deux bassins de stockage à créer sur la plage, l'un étanche et l'autre filtrant, afin de permettre aux scientifiques d'effectuer des comparaisons.

Port du Canal à Gujan-Mestras : opération pilote placée sous la maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'oeuvre du Conseil Général de la Gironde et programmée en 2007

Port Audenge : cette opération interviendra courant 2007 et ne concernera que deux darses ; un dossier de déclaration de travaux au titre de la loi sur l'Eau devra être préalablement déposé auprès des services de l'Etat, en raison des volumes en jeu, (10 000 m<sup>3</sup>).



Dragage du port d'Arcachon par la drague Moutchalette - septembre 2006

## **II.7 DRAGAGE DES CHENAUX D'ACCES AUX PORTS ET ACCES AU RIVAGE**

Travaux exécutés avec les navires syndicaux :

<b>Date Début</b>	<b>Date Fin</b>	<b>Opération</b>	<b>Intervenant</b>	<b>Lieu de déblais</b>	<b>Lieu de remblais</b>	<b>Volume déposé</b>	<b>Coût € TTC</b>
Juillet 2006	Juillet 2006	Dragage Arès	DRAGUE	Est de la bouée C8	Sud de la bouée C6	5 000 m <sup>3</sup>	27 500

## **II.8 DRAGAGE POUR LE COMPTE DE TIERS**

<b>Date Début</b>	<b>Date Fin</b>	<b>Opération</b>	<b>Intervenant</b>	<b>Lieu de déblais</b>	<b>Lieu de remblais</b>	<b>Volume déposé</b>	<b>Coût € TTC</b>
Juillet 2006	Juillet 2006	Ecrêtement du banc de Pelourdey	DRAGUE	<ul style="list-style-type: none"> <li>▫ Calibrage par dragage de l'estey d'Afrique</li> <li>▫ Traitement de surface par dragage de 3,6 ha               <ul style="list-style-type: none"> <li>▫ dragage de masse d'une zone de 10 ha</li> </ul> </li> </ul>	Refoulement dans l'axe du chenal du Teychan par un ponton diffuseur	8 900 m <sup>3</sup> (écrêtement de surface) 19 314 m <sup>3</sup> (écrêtement de masse)	Le SIBA a perçu 133 942,42 € pour cette opération

## II.9 RÉENSABLEMENT DES PLAGES

Dans la continuité de l'année 2005, cette année fut importante ; des kilomètres de plages ont été entretenus par des actions syndicales, travaux réalisés dans le cadre de marchés publics ou via le matériel maritime syndical. Ainsi, plusieurs kilomètres de plages ont été réensablés, pour un volume de sable de 72 800 m<sup>3</sup> et une valeur totale de 282 301,02 €, illustrant parfaitement à nouveau l'envergure de cette compétence.

### Entreprises de terrassement :

Date Début	Date Fin	Opération	Intervenants	Lieu de déblais	Lieu de remblais	Volume déposé	Coût € TTC
Mai 2006	Mai 2006	Réensablement Lège - Cap Ferret	Dans le cadre de Marchés Publics de travaux	Mimbeau-Claouey	Bélisaire_Claouey	9 000 m <sup>3</sup>	117 548,86
Mai 2006	Juin 2006	Réensablement Péreire		Péreire + jetée Moulleau nord	Plage Péreire	7 800 m <sup>3</sup>	59 752,16

### Matériel syndical :

Date Début	Date Fin	Opération	Lieu de déblais	Lieu de remblais	Volume déposé
Janvier 2006	Février 2006	Réensablement Arès	Chenal de Graveyron, entre la balise C8 et la prise d'eau ASCOA, sur 200 m	Extrême sud est de l'esplanade Dartiguelongue jusqu'au club nautique, 440 m	10 000 m <sup>3</sup>
Mai 2006	Juin 2006	Réensablement Péreire	Péreire	Plage Péreire	21 000 m <sup>3</sup>
Mai 2006	Juin 2006	Réensablement Moulleau	Jetée Moulleau	Plage Moulleau	16 000 m <sup>3</sup>
Mai 2006	Juin 2006	Réensablement Pyla	Pyla nord et jetée Moulleau sud	Pyla	6 000 m <sup>3</sup>

Novembre 2006	Décembre 2006	Dragage Jane de Boy	Chenal du Pout	Plage des Pastourelles à Jane de Boy	3 000 m <sup>3</sup>
------------------	------------------	------------------------	----------------	---	----------------------

## CHAPITRE III : ASSAINISSEMENT DES EAUX PLUVIALES

La compétence exercée par le Syndicat en matière d'assainissement d'eaux pluviales s'établit sous deux registres :

- La réalisation d'études
  - o d'une part, celles destinées à gérer ou réviser les Schémas Directeurs des eaux pluviales des dix communes riveraines du Bassin d'Arcachon
  - o et, d'autre part, les études sectorielles menées à l'intérieur de chaque commune
  
- La réalisation de travaux relatifs
  - o aux réseaux d'eaux pluviales des zones urbaines lorsque, à l'évidence, la collecte de ces eaux perturbe gravement les réseaux d'eaux usées et génère des dysfonctionnements des équipements de pompage et d'épuration
  - o au déplacement d'émissaires d'eaux pluviales en dehors des zones d'influence des plages ou des secteurs conchylicoles qui nécessitent une protection absolue
  - o au complément d'équipements épuratoires permettant d'obtenir un "rejet 0" dans le Bassin d'Arcachon par l'usage de passe débits, bassins d'infiltration ou de stockage permanent ou temporaire des eaux pluviales

### III.1 ÉTUDES

Sur la base du Schéma d'Assainissement des eaux pluviales dressé pour la commune de Le Teich et de Gujan-Mestras par le Centre d'Études Techniques de l'Équipement du Sud-ouest, le Syndicat a passé un marché d'études portant sur la coulée verte entre Gujan et Le Teich (Grand Canal du Marais et Centre Urbain de Le Teich) afin, notamment, de protéger le bourg contre les intempéries fortes et prolongées et les crues de la Leyre. Ces études, entreprises en 2005, ont été achevées en 2007 :

- 28 225,60 € TTC, en 2005 (études préliminaires)
- 28 837,95 € TTC, en 2006 (comprenant l'avant-projet des travaux d'assainissement ainsi que la réalisation du dossier « Loi sur l'Eau »)
- 4 661,40 € TTC en 2007 (dossier d'enquête publique)

Ces études ont été complétées de travaux topographiques échelonnés sur 2006 et 2007 pour un montant total de 11 146,72 € TTC dont 8 893,92 € en 2006.

### **III.2 TRAVAUX**

#### Opération d'assainissement des eaux pluviales du Centre Bourg de Le Teich

Le projet consiste en la création d'un bassin de rétention, au sud du port. Ce bassin comporte deux ouvrages hydrauliques : le premier, à l'amont, au niveau de la rue Saint André ; le second, à l'aval, au niveau de la jonction de ce bassin avec le Grand Canal des Marais, sous la rue du Port.

Le coût de ces travaux s'est élevé à 421 193,30 € TTC

#### Opération d'assainissement du quartier Meyran à Gujan Mestras

Les travaux ont essentiellement consisté en la construction d'une canalisation gravitaire sur 120 mètres et de 800 mm de diamètre afin de détourner la « craste des Pins » vers un bassin de rétention et de régulation, avant rejet vers le port de Meyran ; ces travaux ont été complétés par la réalisation d'ouvrages annexes, regards de visite et ouvrage de raccordement à la craste des Pins.

Le coût des travaux de construction de ces deux ouvrages s'est élevé à 167 538,02 € TTC. Il ne constitue qu'une première partie de l'opération, laquelle doit se poursuivre en 2007 par la construction d'une canalisation complémentaire, du bassin de rétention et d'une station de pompage.

#### Opération d'assainissement des eaux pluviales de la partie nord est de la commune d'Arès

Les travaux ont consisté en la modification du réseau d'assainissement pluvial de la commune d'Arès par déviation des eaux pluviales (drainage de l'allée de La Forêt et construction d'un bassin de rétention sous l'esplanade Brémontier), issues de la partie nord-est de l'agglomération ; le dispositif permet de soulager le ruisseau "Garguehos", lequel se mettait en charge lors d'intempéries prolongées ou d'orages violents.

Les travaux ont été réalisés en 2006 et achevés début 2007.

Leur coût s'est élevé à 500 430,95 € TTC (dont 404 684,55 € TTC en 2006)

## CHAPITRE IV - TOURISME

### LA PROMOTION TOURISTIQUE DU BASSIN D'ARCACHON



Depuis 1996, le SIBA assure, dans le cadre de ses compétences statutaires, la promotion touristique du Bassin d'Arcachon.

En relation avec les Offices de Tourisme, il contribue à valoriser l'image des dix communes riveraines du Bassin pour en accroître la fréquentation en toutes saisons, au service de l'économie locale.

Pour mener à bien cette mission, le Syndicat a défini et mis en œuvre les principaux éléments constitutifs de sa politique touristique générale : la promotion, l'accueil, l'information et la documentation, la communication, l'animation et le partenariat, les équipements et aménagements.

C'est dans ce cadre que se situent, en 2006, les opérations de promotion touristique du Bassin d'Arcachon, conduites par le SIBA.

#### IV.1. LA PROMOTION

##### IV -1 -1 Les opérations de promotion commerciale sur les principaux marchés émetteurs

Seul, en partenariat avec le Comité Départemental du Tourisme (CDT) de la Gironde ou le Comité Régional de Tourisme d'Aquitaine (CRTA), le SIBA a participé, à hauteur de 27 957 €, à divers salons se déroulant au niveau national, dans des métropoles de régions séduites par la destination Gironde et Bassin d'Arcachon, et au niveau international.

Les critères de participation sont déterminés avec le CDT Gironde et le CRT Aquitaine, en vue de coordonner les efforts. Le CDT Gironde détermine les orientations et la stratégie qu'il entend donner pour la Gironde en matière de promotion touristique au travers d'opérations de promotion commerciale. Il revient alors au service promotion du SIBA, en collaboration avec les Offices de Tourisme, au regard de leurs priorités en terme de marché, de s'inscrire dans la démarche.

## Les salons français :

En partenariat avec le CDT :

- le salon des Vacances en France (43 110 visiteurs), du 27 au 29 janvier 2006
- le salon du Tourisme de Nantes (39 263 visiteurs), du 10 au 12 février 2006
- le salon des Vacances de Bordeaux (18 000 visiteurs), du 25 au 27 février 2006
- le salon de la Randonnée à Paris (50 000 visiteurs), du 31 mars au 2 avril 2006

Seul : le salon « des Idées Week-End » de Tours, (15 000 visiteurs), du 4 au 5 mars 2006

## Les salons étrangers :

En partenariat avec le CDT :

- le salon Sevatur de San Sebastian (30 000 visiteurs), du 22 au 26 mars 2006

En partenariat avec le CRTA :

- le salon de Stuttgart (176 930 visiteurs), du 14 au 22 janvier 2006
- le salon de Bruxelles (90 000 visiteurs), du 9 au 13 février 2006
- le salon de Bilbao (272 000 visiteurs), du 18 au 21 mai 2006



La participation du SIBA à ces différentes manifestations touristiques, à hauteur de 27 957 €, a permis de valoriser les atouts touristiques du Bassin d'Arcachon à travers la diffusion de différents documents promotionnels mais aussi à partir de divers contacts établis avec le grand public et les visiteurs professionnels.

## IV -1 -2 Les opérations de Marketing Direct

Pour conforter la présence du Bassin d'Arcachon sur les marchés émetteurs, le SIBA, en partenariat avec les Offices de Tourisme, a animé à hauteur de 15 164 €, une campagne de marketing direct, en septembre 2006, auprès de 10 000 foyers des villes suivantes :

- Nantes,
- Tours,
- Paris ;

à partir de la location d'un fichier d'adresses ciblées et les critères de sélection suivants :

- foyers CSP + (catégorie socio professionnelle) avec enfants de moins de 12 ans
- foyers CSP+ (catégorie socio professionnelle) sans enfant pratiquant des activités « nature »



### **IV -1.-3 Les campagnes de Communication**

En 2006, le SIBA a développé une communication à thème accès sur la valorisation de l'accessibilité du Bassin par rapport aux principaux marchés émetteurs ;

Ce thème a été décliné dans les différentes actions de promotion et intégré dans les visuels et accroches publicitaires.

*En 2006, le SIBA a mené, à hauteur de 211 910 €, une vaste campagne de communication :*

#### **1/ par voie d'affichage 4M x 3M**

Depuis cinq ans, le SIBA anime une campagne de communication dans le métro parisien pour assurer la promotion de l'image du Bassin d'Arcachon, sur 520 panneaux des quais du métro parisien (Réseau Métrobus), dit réseau Diamant, destinée à une clientèle moyenne et haut de gamme.

*Reportage photographique CAMPAGNE Métro 2006*



Période d'affichage : du 18 au 24 avril 2006

#### **2/ par voie télévisée avec la diffusion d'un spot promotionnel, au format 12 secondes**

Le dispositif sur le métro parisien a été conforté en 2006 par une campagne télévisée sur France 3, région **Paris Ile de France**, dans les créneaux horaires des informations régionales (12/14 et 19/20) dont les caractéristiques étaient les suivantes (source médiamétrie) :

- . Effectif de la cible (population INSEE de 35 ans et plus) : 7 203 422
- . Couverture de France 3 région Ile de France : 52 % (des 35 ans et plus seront touchés)
  - soit un nombre d'individus touchés : 3 748 661
- . Répétition du spot : 3,7 (chaque individu sera touché en moyenne 3,7 fois)
  - soit un nombre de contacts : 13 870 045
- . période de diffusion : 24 mars au 14 avril 2006

L'investissement TV a été complété sur le média **France 3 Région Midi Pyrénées**, leader sur la tranche horaire 18h45 -19h30. L'éloignement en distance de la cible permet d'engendrer une consommation de produits touristiques (nuitée ...) correspondant à l'objectif de développement économique du SIBA.



Le dispositif a également été élargi à une diffusion sur le **média France 3 Aquitaine**, lequel venait de remplacer l'affichage de proximité (Agen ...) pour étendre ainsi la zone de chalandise.

**Période** : du 24 mars au 14 avril 2006 (trois semaines consécutives, soit 146 diffusions)

### **3/ par voie d'achats d'espaces dans les médias de presse écrite**

En vue d'amortir le coût de conception du spot promotionnel et de capitaliser sur la campagne de promotion par voie télévisée, il a été proposé, en 2006, de réduire l'investissement portant sur l'achat d'espaces publicitaires dans les médias de presse écrite, en se limitant aux supports suivants, sélectionnés en fonction de la cible de clientèle et de la zone de chalandise :

- Sud Ouest (Version Femina, édition printemps des départements limitrophes),
- Guide touristique de l'Office de Tourisme de Bordeaux (130 000 ex en 6 langues),
- Edition 2006 du guide des meublés de tourisme Clévacances (25 000 ex), distribué par le CDT Gironde

**Bassin d'Arcachon**  
Un monde à part...

**Si proche de vous!**

**Le Bassin d'Arcachon ... à vélo**  
150 kms de pistes cyclables • Le douceur du climat et de nos paysages est propice à l'usage du deux-roues !

**Le Bassin d'Arcachon à pied**  
... de la Dune du Pilat au Cap Ferrat  
84 kms de sentiers • Le sentier de Randonnée « GR de pays » déroule une boucle qui vous assure la découverte... d'un monde à part !

**Le Bassin d'Arcachon ... à fleur d'eau**  
150 km<sup>2</sup> de mer intérieure • Tour de l'île aux Oiseaux  
Promenade commentée en bateau dans le calme des eaux intérieures : l'île aux Oiseaux et ses Cabanes Tchankoues, les parcs ostréicoles, les villages de pêcheurs du Cap Ferrat. Billets en vente dans les Offices de Tourisme du Bassin.

Je souhaite recevoir le guide touristique du Bassin d'Arcachon

Vos coordonnées :

Nom : \_\_\_\_\_  
Prénom : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_  
Code postal : \_\_\_\_\_  
Ville : \_\_\_\_\_

A retourner à l'adresse suivante :

Syndicat Mixte du Bassin d'Arcachon  
15, allée Corignan - B.P. 146  
33111 Arcachon cedex  
Tél. 05 57 52 74 54

**Bassin d'Arcachon**  
www.bassin-arcachon.com

**Bassin d'Arcachon**

Syndicat Mixte du Bassin d'Arcachon  
www.bassin-arcachon.com Tél. 05 57 52 74 54

## IV.2. L'ACCUEIL

*La qualité constitue, aujourd'hui, la clé de la réussite du développement touristique. En 2006, un budget d'un montant de 3 867 € lui a été consacré.*

Sa prise en considération, de plus en plus forte au niveau des différents secteurs de la vie touristique, représentera demain, **la principale source de valeur ajoutée du tourisme.**

Une approche partenariale sur le Bassin d'Arcachon a été développée avec un groupe représentatif des différentes catégories socio-professionnelles permettant de mieux cibler **l'action promotionnelle déjà engagée.**

Les Eductours animés par le SIBA :

- *le 22 mai, Eductour TO Japonnais, en partenariat avec le CRTA :*  
ont participé : Look Voyages, Air France, Kuoni Traval Ltd, Asahi Traval International INC, JTB,  
Purpose Japon Co.LTD, Mainichi Shimbun Traval Service

- *le 13 juin, destiné au personnel d'accueil des Offices de Tourisme : 35 participants*

Le SIBA poursuit ainsi deux objectifs :

- . en terme de communication interne : accueillir le personnel saisonnier et créer des liens  
entre les différents Offices et ainsi faciliter la communication en saison
- . en terme de communication externe : permettre au Service Tourisme du SIBA de présenter  
la campagne de communication et aux Offices, les nouveaux produits et manifestations.

## IV.3. LA COMMUNICATION

### A) Les relations avec les médias

Seul, ou en liaison avec le CRTA et le CDT, le SIBA a coordonné le séjour des journalistes venus réaliser des reportages sur le Bassin ; c'est ainsi qu'ont été accueillis et pris en charge :

- **11 et 12 mai** : 13 membres **de l'Association de la Presse Etrangère (A.P.E.)** :

- . Martina ZIMMERMANN, radios allemandes du service public (ARD)
- . Marie ROGINSKA, magazine sur internet « Wino-Vin-Wine »
- . Brent GREGSTONE RFI, rédaction anglaise et Sunday Telegraph de Londres
- . Yaffa IRON-KOUTS, presse écrite israélienne « Laisha »
- . Robert AUBERT, photographe indépendant, banque d'images
- . Antonio GOUT DE MONTELLANO, presse mexicaine « Alterpress »
- . Joav TOKER « Globes », TVI (Israël)
- . Lydie Léa CHAIZE, journaliste pigiste (culture, gastronomie)
- . Christine RANUNKEL, publications hongroises
- . Missawa KANO, Japon O.F.S.
- . Eva CAHEN CNS, News (Canada)
- . Michel ROSE SVIK/ASCI, (agence de presse) Genève

- **6 juin** : Lio KIEFER, journaliste canadien : **TV et radio Canada**

- **8 juin** : Assistance à Assia RABINOWITZ du **Nouvel Obs** : enquête journalistique sur le Bassin = dossier détaillé sur les destinations de vacances préférées des Français pendant l'été

- **9-12 juin** : Frédéric MILLET, magazine « **le Monde du Plein Air** »

- **22 juin** : Jasmin EL KABBANI, réalisatrice **chaîne allemande N TV** pour film touristique

- **24 juin** : journalistes anglais pour les supports dans le cadre de la coupe du monde de rugby 2007, en partenariat avec le CDT et CRTA
  - . Samantha Booth : Daily Record - quotidien régional : tirage 601 133 exemplaires
  - . Jemma Dunnill : Saga Travellers News - mensuel tirage 250 000 exemplaires
  - . Penny Kitchen : Freelance pour le magazine Women's World et French Property
  - . Peter Koerner : Bournemouth Daily Echo - quotidien régional : 72 711 exemplaires
  - . Liz Thorold : France Magazine bimensuel : 52 154 exemplaires
- **3-4 juillet** : Esther IBANEZ, magazine «**Vivir el Vino**»
- **6-7 juillet** : Alessandra QUAGLIA, magazine «**In Viaggio** »
- **10 septembre** : Frank OLIVER WEINERT, réalisateur de la chaîne allemande **Hessischer Rundfunk, ARD I** pour l'émission « Service Reisen »
- **11-12 septembre** : Risako SHIBUKAWA et Eri YOSHIDA, magazine « **Lingkaran** »
- **11-13 septembre** : Erika BUGGERT-RICHARDSON, presse autrichienne

## B) La gestion de l'espace professionnel

Le Service Tourisme du S.I.B.A. met à disposition des organismes de tourisme, de la presse et des collectivités, un espace professionnel comportant le dossier de presse et l'accès à une photothèque, laquelle nécessite, chaque année, d'être confortée et actualisée.

A l'automne 2005, le SIBA a développé un système extranet opérationnel depuis le 1er janvier 2006 pour les utilisateurs suivants : Collectivités, Offices de Tourisme ainsi que les supports de presse, à l'exclusion d'une utilisation pour opération commerciale.

**La photothèque du SIBA compte environ 2500 clichés numérisés.** 400 clichés sont mis en ligne en basse définition (72 dpi) pour la consultation et pour une utilisation sur les sites Internet, et en haute définition (300 dpi) pour l'impression.



Les images sont accessibles sur le site [www.bassin-arcachon.com](http://www.bassin-arcachon.com), rubrique « espace professionnel », grâce à un mot de passe transmis par le Service Tourisme, permettant le téléchargement avec les droits d'utilisation correspondants. Ce code d'accès est permanent pour les Offices de Tourisme en tant que partenaires privilégiés. Les codes d'accès fournis à la presse et autres ont une durée limitée dans le temps, déterminée par le Service Tourisme.

Le dossier de presse a été totalement repensé en 2006 ; il a été traduit intégralement en version anglaise. L'écrivain Charles Daney a rédigé la préface.

En 2006, un budget d'un montant de 13 243 € a été consacré aux relations avec les médias et la refonte de l'espace professionnel.

#### IV.4. L'INFORMATION ET LA DOCUMENTATION

Pour la réalisation de l'ensemble des supports de communication 2006, le SIBA a engagé un budget d'un montant de 76 342 €.

##### □ **les éditions**

##### - **Le guide touristique du Bassin d'Arcachon**



L'ensemble de la profession est associé à la conception du support, publié à 160 000 exemplaires, en 4 langues. L'édition 2006 a consacré **une large part aux équipements touristiques structurants, ouverts à l'année**, présentés sous la forme de « Focus ».

##### □ - **Nouveau en 2006 : conception et impression d'un support d'informations « le Bassin vous transporte ! »**



A la demande des Bateliers Arcachonnais et des Offices de Tourisme, le S.I.B.A. a animé un groupe de travail chargé d'élaborer un document qui s'intitule « **le Bassin vous transporte !** ».

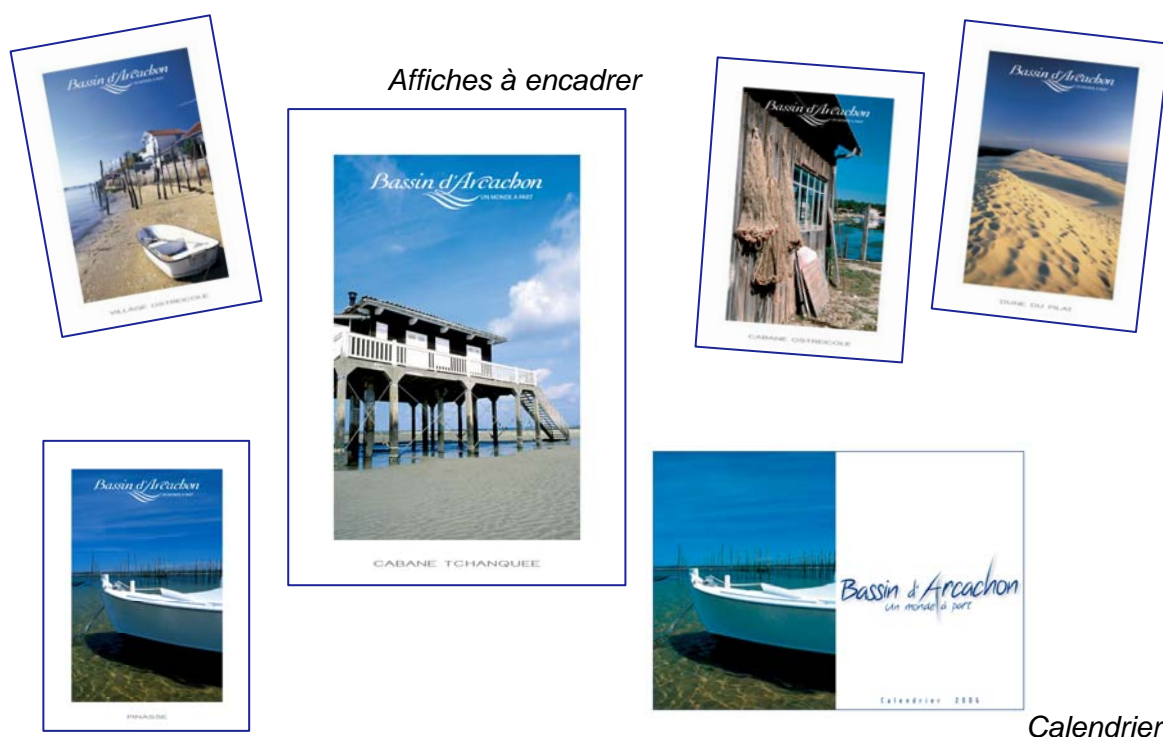
Il présente les **différents modes de transport** (maritime, routier, ferroviaire, pistes cyclables) en privilégiant une présentation intermodale et les liaisons possibles.

Cette pochette, accompagnée de la **carte des déplacements** sur le Bassin, vient en remplacement de la carte touristique éditée en 2005, et dont les objectifs sont principalement :

- de **fournir un support d'informations** sur les principaux **équipements touristiques** du Bassin et leur **accessibilité**.
- de **valoriser** auprès de la clientèle touristique les moyens de **transports collectifs**, en leur **proposant des alternatives** à l'utilisation de la voiture individuelle, tout en suggérant des solutions locatives.

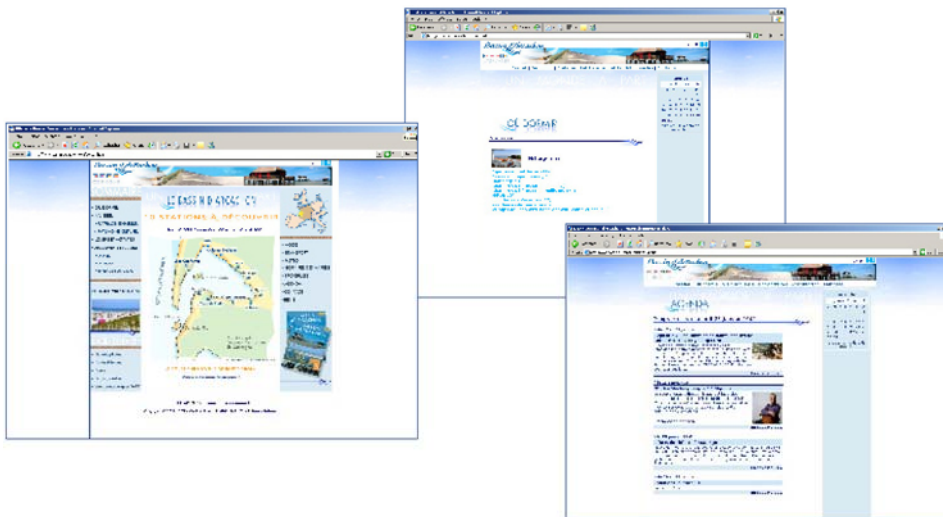
#### □ **le matériel promotionnel**

Les affiches, les poches et les calendriers sont devenus les « incontournables » du SIBA ; ils sont largement diffusés dans les salons et les Offices de Tourisme.



#### □ **Le Site Internet**

Le SIBA a confié, à l'association « Bassindarcachon » d'Andernos les Bains, à hauteur de 2 276 €, les mises à jour du portail touristique « bassin-arcachon.com », ainsi que le référencement du site et son hébergement.



2006 : année de réflexion sur la montée en puissance du site [www.bassin-arcachon.com](http://www.bassin-arcachon.com)

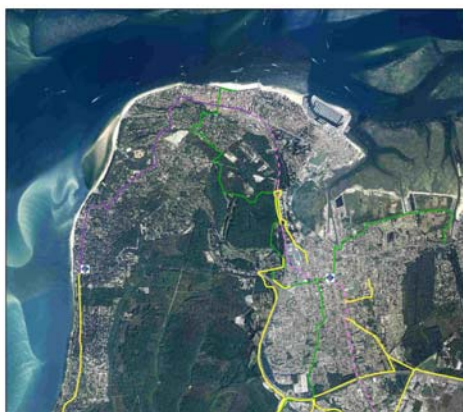
Le secteur du tourisme est l'un des domaines les plus actifs du e-commerce en France : 50 % des internautes recherchent de l'information sur le WEB pour préparer un voyage ou un déplacement.

La consultation du site [www.bassin-arcachon.com](http://www.bassin-arcachon.com) s'élève, aujourd'hui, à une moyenne de 4 000 connexions/mois. Internet affirme, un peu plus chaque jour, sa place prépondérante comme support de communication. En 2006, le Syndicat n'a pas souhaité modifier le contenu et l'articulation du site et de profiter de cette année pour **réfléchir au devenir du site [www.bassin-arcachon.com](http://www.bassin-arcachon.com)**,

#### IV.5. L'ANIMATION et l'EQUIPEMENT

En 2006, l'implication du Service Tourisme s'est articulée autour des deux axes suivants :

- une étroite collaboration avec le Service « Système d'Information Géographique (S.I.G.) du Syndicat



Les sentiers de randonnées, les pistes cyclables et les lignes de Bus à La Teste de Buch

- ◆ Offices de Tourisme
- Pistes Cyclables
- GR de Pays
- Ligne de Bus 611 à l'année
- - - Ligne de Bus 611 saisonnière
- - - Ligne de Bus à la demande

SIBA SIG\_Tourisme

Depuis 2001, le Syndicat a mis en place sur les 10 communes membres, un outil appelé « **Système d'Information Géographique** », comportant une base de données cadastrale dans le cadre d'une convention D.G.I (Direction Générale des Impôts).

Gérer l'urbanisme, la voirie, les réseaux d'assainissement sont autant d'applications du SIG syndical. **Aujourd'hui, l'objectif est d'y ajouter une application au secteur du tourisme sur le territoire du Bassin d'Arcachon.**

Le SIBA a développé l'exploitation cartographique des informations touristiques fondées sur le Guide Touristique du Bassin d'Arcachon et autres données intercommunales (pistes cyclables ...) afin de compléter le dispositif et poursuivre ainsi la valorisation du SIG du Bassin d'Arcachon.

Les **premières orientations** sont :

- d'obtenir une base de données fiable, à saisie unique
- d'exploiter cette base de données à court terme sur l'outil Internet (www.bassin-arcachon.com).

Il s'agira, pour 2007, de **permettre aux Offices de Tourisme du Bassin** :

- d'améliorer le service rendu à la clientèle touristique (accueil, orientation)
- d'obtenir les informations en temps réel, avec une réalité géographique

La stratégie de mise en œuvre du projet a également fait l'objet d'une opération pilote réalisée sur le territoire de la commune de **La Teste de Buch**. Cette commune regroupe, en effet, le maximum d'éléments pertinents par rapport à la problématique spatiale qui devrait permettre aux communes et autres acteurs du tourisme, de se positionner sur les utilisations possibles de l'outil SIG sur leur territoire.

#### □ **Qualifier et valoriser l'offre de la Route de l'Huître et du Patrimoine Maritime**

Le S.I.B.A. a signé une convention pluriannuelle d'objectifs avec l'association «la Route de l'Huître et du Patrimoine Maritime» du Bassin, précisant les actions agréées et le montant de la participation financière du S.I.B.A.

En 2006, l'implication du Service Tourisme dans la promotion de la Route de l'huître, en étroite collaboration avec l'association, s'articulait de la manière suivante :

- *la réalisation d'une double page, consacrée à la Route de l'Huître, dans le guide touristique du Bassin d'Arcachon, édité en 4 langues.*
- *la conception de panneaux d'orientation dans les ports ostréicoles, véritables relais d'accueil*

Devant la nécessité de mieux prendre en considération les espaces portuaires dans l'environnement touristique du Bassin d'Arcachon, le SIBA a engagé, au printemps 2005, à titre d'expérience, des prestations de réalisation et de conception de panneaux d'orientation à l'entrée d'un port, équipements devant constituer de véritables relais d'accueil .

En étroite partenariat avec l'association la Route de l'Huître et la commune d'Andernos-les Bains, le SIBA a assuré la maîtrise d'ouvrage d'une opération pilote sur le port ostréicole d'Andernos-les-Bains.

Un marché a été signé, pour un coût de 7 600 € HT. Cette étude devait être menée en collaboration étroite avec l'Association "Route de l'Huître et du Patrimoine Maritime", collaboration qui a été retardée, en raison de la démission de sa présidente. Aujourd'hui, les prestations de conception et de réalisation de maquettes sont achevées. La pose du mobilier a été effectuée en février 2006 :



**Le Syndicat dispose donc désormais d'une Charte Graphique**, laquelle doit être harmonisée en fonction des contraintes et préconisations de la Charte Départementale des Ports, mise à l'étude par le Conseil Général de la Gironde ;

Par ailleurs et dans ce contexte, le Président de la Section Régionale de la Conchyliculture d'Aquitaine et la commune de La Teste de Buch ont exprimé le souhait que cette expérimentation soit étendue au port ostréicole de La Teste de Buch, port plus complexe encore à traiter que celui d'Andernos-les-Bains, en matière de signalétique.

Dans ces circonstances, il a donc été envisagé, par la voie d'un marché complémentaire au marché initial, de confier, en 2006, à la société "Guidage et Découvertes", l'extension au port de La Teste de Buch de ses études, avec confection de maquettes intermédiaires. Toutefois, la fabrication, le transport et la mise en place de ces équipements serait réalisés sous la maîtrise d'ouvrage communale, en 2007, après avis des professionnels.

*Composante croissante de l'aménagement du territoire et du développement économique du Bassin d'Arcachon, le tourisme fait partie intégrante des compétences du Syndicat.*

*Le Service Tourisme du SIBA est placé sous l'autorité hiérarchique du Directeur Général des Services qui anime une équipe composée comme suit :*

- responsable du Service, Isabelle GALINIER
- photographe et graphiste, Brigitte RUIZ
- secrétaire administrative, Myriam DARRACQ

*Pour mettre en œuvre les principaux éléments constitutifs de sa politique touristique générale en relation avec les Offices de Tourisme, le Syndicat a engagé, en 2006, un budget de 403 218 €.*

## CHAPITRE V : SYSTÈME D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE

Depuis 2001, le Système d'Information Géographique (SIG) du Bassin d'Arcachon connaît un véritable essor fondé, en particulier, sur la disponibilité des plans cadastraux numérisés, des photographies aériennes (orthophotoplans), des plans de réseaux (assainissement des eaux usées, eau potable et eaux pluviales), des Plans Locaux d'Urbanisme et, plus récemment, des données à caractère touristique.

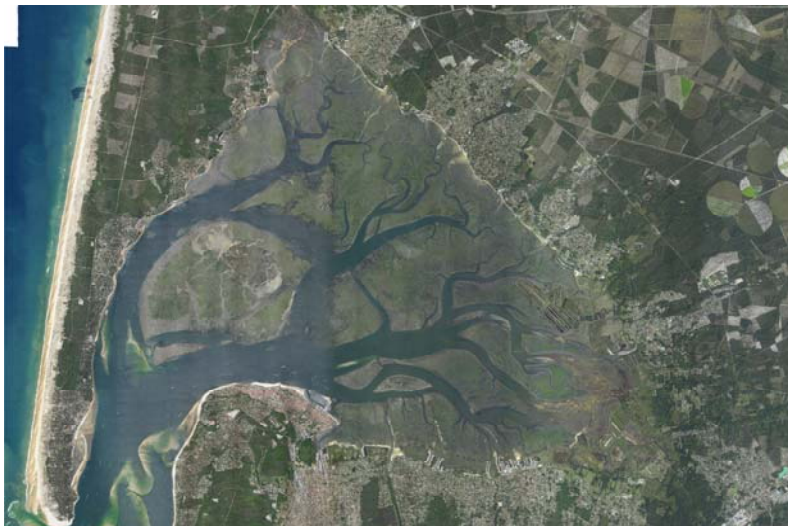
Ce système répond à la fois aux besoins syndicaux, à ceux des communes de la Communauté d'Agglomération Bassin d'Arcachon Sud (COBAS) et de la Communauté de Communes du Nord Bassin (COBAN).

### V.1. ORTHOPHOTOPLANS :

La pertinence du SIG reste subordonnée à la mise à jour régulière des données. Compte tenu de l'ancienneté des derniers orthophotoplans (septembre 2000), le Syndicat a décidé de renouveler cette base de données devenue un véritable outil de communication et d'élaboration de projets urbains, maritimes ou forestiers. Une nouvelle campagne de photographies aériennes a donc été réalisée en 2005. Ces orthophotoplans, d'une précision de 20 cm, ont été intégrés dans le SIG et mis à la disposition des communes au cours du deuxième trimestre 2006.

Une convention de cession des droits d'utilisation des orthophotoplans a été signée avec le Conseil Régional fin 2006. Le Conseil Régional a apporté au Syndicat un financement de 20 000 € afin d'obtenir la cession des droits en vue d'intégrer ces données dans le SIG de l'Observatoire de la Côte Aquitaine.

Une convention de cession des droits d'utilisation des orthophotoplans a également été signée avec le Conseil Général dans les mêmes conditions financières.



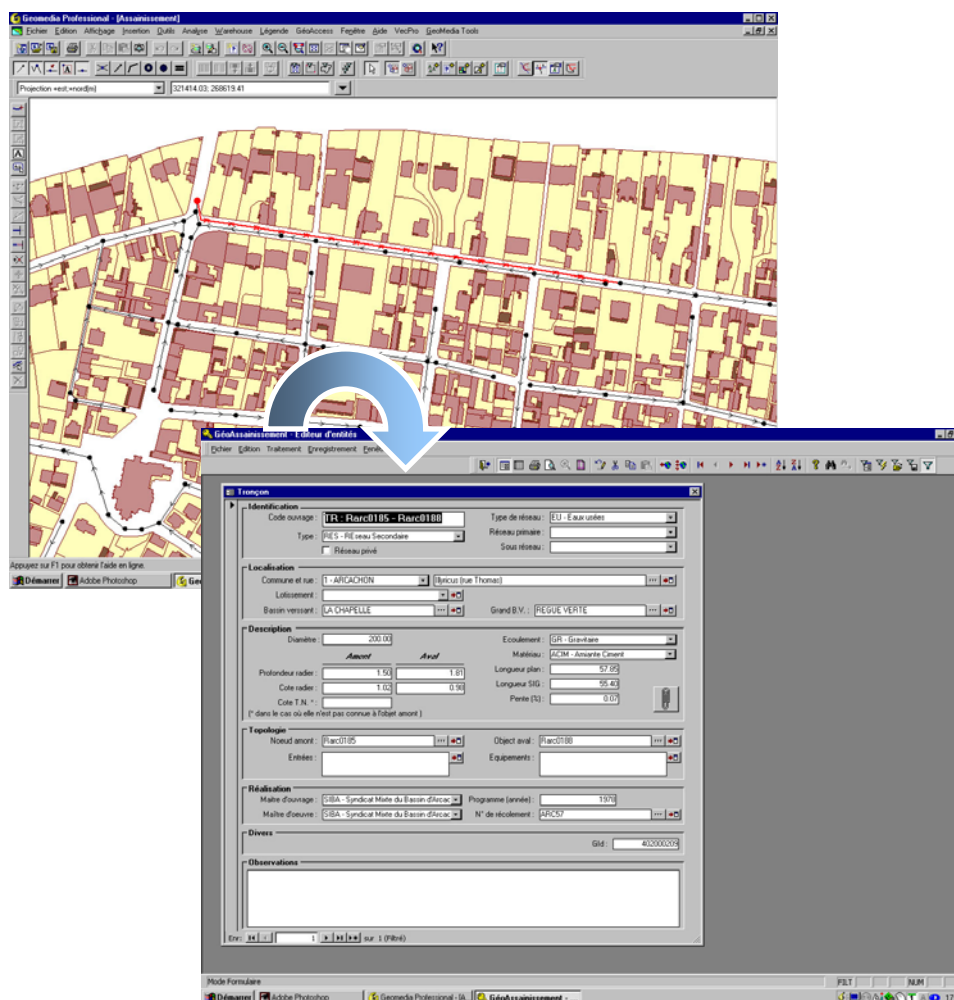
## V.2. CADASTRE :

La base de données centrale du SIG du Bassin d'Arcachon est composée des plans cadastraux. Une convention avec la Direction Générale des Impôts (DGI) a été mise en place en 2001 afin d'obtenir les mises à jour annuelles graphiques et littérales ainsi que le label DGI assurant la qualité des données cadastrales.

La mise à jour graphique a été mise à disposition des communes début 2006. La mise à jour des fichiers littéraux a quant à elle été fournie aux communes en septembre 2006.

## V.3. ASSAINISSEMENT :

La base de données assainissement des eaux usées, intégrée dans le SIG en 2001, fait l'objet d'une mise à jour continue. En fin d'année, afin d'améliorer la disponibilité de l'information dans le SIG une procédure a été initiée avec la SABARC ; elle permettra une mise à jour « en temps réel » de la cartographie du réseau et une possibilité d'utilisation immédiate par les services concernés sans consultation ni échange de plan sous format papier.



## V.4. TOURISME :

Dans le cadre de ses compétences de promotion et de valorisation de l'accueil touristique sur le Bassin d'Arcachon, le Syndicat envisage, depuis Septembre 2005, d'ajouter



## CONCLUSION

Avec l'achèvement des travaux prévus au Contrat de Plan État-Région, le Syndicat s'est recentré, en 2006, sur ses compétences traditionnelles. Ses statuts ont été toilettés lors du Comité du 13 octobre 2006, décision qui a permis de formaliser le retrait de compétences qu'il n'exerçait plus, tel le « Schéma de Cohérence Territoriale » dont le périmètre a été élargi aux communes du Val de l'Eyre, aujourd'hui révisé et géré par le SYBARVAL, ou le retrait de compétences qui n'ont jamais été exercées comme l'étude et la création d'un Conseil de Développement Économique ou le nettoyage des plages ; ces deux dernières compétences étaient, en effet, susceptibles d'interférer avec les compétences détenues par les communes ou la Communauté d'Agglomération du Sud Bassin.

Bien évidemment, l'action la plus mobilisatrice de l'année 2006 a été la poursuite des travaux de construction des deux nouvelles stations d'épuration de Biganos et La Teste de Buch. Ces ouvrages sont aujourd'hui en service et répondent aux objectifs fixés.

Mais le Syndicat ne s'est pas seulement investi dans sa compétence Assainissement des Eaux Usées, laquelle a été détaillée dans le Rapport sur la Qualité et le Prix de l'Assainissement, remis au mois de juin. Le présent rapport sur les activités syndicales témoigne, en effet, du développement conséquent de l'ensemble de ses autres compétences.

Les activités relatives à l'assainissement des eaux pluviales sont particulièrement montées en charge cette année ; nous continuerons à les développer afin d'apporter des réponses efficaces aux insuffisances notées lors de l'élaboration des schémas d'assainissement des eaux pluviales et, notamment, pour compenser l'imperméabilisation des surfaces urbanisées et son effet de surcharge sur les réseaux d'eaux pluviales existants avec dysfonctionnement des ouvrages d'assainissement d'eaux usées. Nous avons ainsi mobilisé près de 38 000 € dans le cadre d'études et réalisé des travaux sur les communes de Le Teich, de Gujan-Mestras et d'Arès pour un coût total d'environ 1 million d'euros.

Le Pôle Maritime, pour sa part, a travaillé dans un large partenariat à l'élaboration des orientations à présenter dans le cadre du Contrat de Projets, en 2007, afin qu'en toute cohérence soient poursuivis les travaux d'amélioration de l'hydraulique du Bassin d'Arcachon, après l'achèvement des opérations entreprises dans le cadre du Contrat de Plan Etat-Région. Par ailleurs, les activités de dragage des chenaux d'accès aux ports et de réensablement des plages se sont intensifiées, soit dans le cadre de marchés de travaux, soit en interne, avec la drague du Syndicat ; nous avons engagé cette année le désenvasement des ports communaux, avec l'opération pilote du port ostréicole d'Arès.

Dans le domaine de la promotion touristique, les actions se sont encore diversifiées, notamment par des campagnes de communication télévisée, dans le cadre d'une convention passée avec le Route de l'Huître et du Patrimoine Maritime pour en valoriser l'offre, ou par la conception de panneaux d'orientation pour les ports ostréicoles.

Il est à noter, enfin, que le Système d'Information Géographique se développe maintenant dans le cadre de toutes les compétences précitées ; il est devenu aujourd'hui un outil indispensable, exploité par le Syndicat et ses membres, dans des domaines de plus en plus larges.

Toutes ces actions attestent d'une dynamique particulière dans le développement des compétences syndicales que je m'emploie à poursuivre au service de nos collectivités ; leur réussite s'appuie notamment sur l'intérêt et les enjeux partagés avec l'ensemble de nos partenaires, Etat, Région, Conseil Général de la Gironde, Agence de l'Eau Adour Garonne que je remercie particulièrement pour leur participation.

La réalisation de ces missions a pu être conduite efficacement grâce à la confiance renouvelée de l'ensemble des élus du Comité et au soutien actif et solidaire des membres du Bureau mais également en associant le plus large public possible à la compréhension des enjeux qui déterminent chacune de nos actions.

Arcachon, le 31 août 2007

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Michel Sammarcelli', written over a horizontal line.

Michel SAMMARCELLI